



Mon assurance refuse l'indemnisation

Par Amiral

Bonjour,

J'ai eu un dégât des eaux car j'ai percé involontairement une dalle de chauffage de plafond (tuyau de chauffage au plafond) pour fixer un lustre, mais je savais pas que le tuyau passe juste à côté de la lampe) il y'a eu de l'eau chaude noir avec odeur des égouts qui tombe comme la pluie , ce qui a inondé la chambre à coucher et tout mes affaires on pris de l'eau et que c'était irrécupérables, alors déchetterie.

L'expert est passé 35 jours après ma déclaration du sinistre, j'étais obligé de jeté tout les affaires mouillé et refaire la peinture car c'était impossible de squatter la chambre des enfants plus d'un mois en attente de l'expert.

Malheureusement avec le choc du sinistre j'ai pas pensé à prendre des photos pendant et après l'inondation, à part quelque photos avant sinistre que ma femme avais pris quand elle a fini la décoration de la chambre, lit armoire et bureau car on vient de déménager. Et photos que j'ai pris du technicien de la société engie en train de faire la soudure du tuyau percé.

J'ai bien expliqué à l'expert comment c'est passé il m'a assuré de ne pas s'inquiéter. il m'a demandé les photos cité avant... Quelque jours l'assurance m'informe que mon dossier sera cloturer manque de matérialité.. J'ai les factures d'achat récente car on vient de s'installer dans cet appart... +la facture de réparation du trou qui monte à 1145.00? qui ne rembourse pas car c'était moi le fautif est-ce normal ??!

De votre avis quelle procédure à suivre pour contester et demander le remboursement.
Si j'ai bien expliqué..

Merci à vous